

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 2000-6-16 1

Notes techniques

12

La croissance des taux de salaire négociés en 1999

1

Les résultats de l'année

*par Normand
Pelletier*

Les conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec au cours de l'année 1999 ainsi que celles, pour le Québec, sous l'égide du Code canadien des relations du travail, permettent d'estimer que des augmentations annuelles moyennes des taux de salaire de l'ordre de 2,5 % seront versées pendant toute leur durée. Ce taux est plus élevé que celui estimé il y a un an, pour l'année 1998 (1,7 %). La hausse pour les salariés du secteur public est de 2,9 %, alors que ceux du secteur privé reçoivent 2,4 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions encore en vigueur dans le fichier et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés ont reçu des hausses de 2,1 % en 1999. La répartition est identique pour les salariés du secteur public et ceux du secteur privé, soit 2,1 %.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Normand Pelletier est économiste à la Direction de la planification stratégique, de la recherche et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet, France Harvey et Diane Boisvert, de la même direction, ont participé à la réalisation de l'étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les derniers renouvellements de conventions collectives
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée de la convention
 - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
 - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec en 1999 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours de 1999
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours de 1999
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours de 1999
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures | 3. Classes salariales | 5. Méthode de calcul |
| — Indicateur prévisionnel | — Taux de salaire | — Méthode des taux |
| — Indicateur tendanciel | 4. Taux de salaire versé | — Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | — Clause d'indexation à l'IPC | 6. Révisions des données |
| — Secteur d'origine | | |
| — Secteur d'activité | | |
| — Type du produits | | |
| — Taille de l'unité | | |

Les conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec au cours de l'année 1999 ainsi que celles, pour le Québec, sous l'égide du Code canadien des relations du travail, permettent d'estimer que des augmentations annuelles moyennes des taux de salaire de l'ordre de 2,5 % seront versées pendant toute leur durée. Ce taux est plus élevé que celui estimé il y a un an, pour l'année 1998 (1,7 %). La hausse pour les salariés du secteur public est de 2,9 %, alors que ceux du secteur privé reçoivent 2,4 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions encore en vigueur dans le fichier et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés ont reçu des hausses de 2,1 % en 1999. La répartition est identique pour les salariés du secteur public et ceux du secteur privé, soit 2,1 % (tableau 1.1).

Le taux de salaire versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés permet de mesurer le taux de croissance pour chacune des conventions collectives. L'emploi modal est celui où se concentre la plus forte proportion de salariés. Afin d'apprécier la qualité des indicateurs salariaux fondés sur l'emploi modal des conventions collectives, mentionnons que ce dernier représente 19,5 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 41,4 % des salariés contre 14,8 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur municipal, relativement aux 24 conventions déposées au cours de l'année, 48,6 % des salariés se retrouvaient dans l'emploi modal. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés)

possèdent un emploi modal qui comprend 38 % des employés, les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 38,1 % et les grandes (500 et plus), 5 %.

Les derniers renouvellements de conventions collectives

Le fichier du ministère du Travail s'est accru de 238 conventions collectives couvrant 126 219 salariés depuis le début de l'année. Sur le total des conventions, 224 sont de compétence provinciale et 14 relèvent du fédéral. Les 238 conventions ratifiées en 1999 sont des ententes dont on connaît l'emploi modal dans 96,7 % des cas. De ce nombre, le secteur privé compte 190 conventions touchant 103 809 salariés, tandis que le secteur public en comprend 48 qui visent 22 410 salariés.

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues visent 50 employés et plus de cols blancs ou 100 employés et plus de cols bleus. On trouve dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 1999. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec en 1999 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus au cours d'année			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,9	2,4	2,5
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,1	2,1	2,1

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours de 1999

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,5	0,7	4,0	2,3	2,3	2,5	3,0	2,2
En première année	2,8	0,5	4,0	2,5	1,9	2,9	3,6	2,6
En deuxième année	1,9	—	—	1,5	3,1	1,8	2,6	1,8
En troisième année	2,0	—	—	—	—	1,3	2,5	2,0
Durée moyenne (mois)	35	6	12	21	24	27	36	58
Nombre de conventions	238	1	4	8	14	5	75	131
Nombre de salariés	126 219	159	3 734	44 264	3 422	14 153	23 950	36 537

Source : ministère du Travail du Québec.

Une hausse annuelle moyenne de 2,5 % de leur taux de salaire a été obtenue par les salariés québécois au cours de 1999. Comme nous le mentionnons plus haut, ce résultat porte sur 126 219 salariés répartis dans 238 conventions renouvelées depuis le début de 1999 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel appliqué au taux de salaire. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 2,8 % la première année de convention, de 1,9 % la deuxième année et de 2 % en troisième année.

La durée de la convention

L'examen des renouvellements des quatre trimestres de 1999 (au tableau 1.2) révèle une durée moyenne des conventions de 35 mois, pour une augmentation moyenne de 2,5 % par année. Les salariés possédant une convention collective, intervenue au cours de 1999, d'une durée de trois ans et plus représentent 47,9 % des syndiqués, lesquels obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 2,5 % de leurs gains salariaux. Par ailleurs, 40,9 % des salariés ont signé une convention d'une durée de 24 mois ou moins, mais pour une hausse moyenne légèrement plus faible, soit de 2,4 %.

Les conventions ayant une clause d'indexation des salaires au coût de la vie permettront à leurs salariés d'obtenir une hausse moyenne de 2,4 % (tableau 1.3), tandis que les employés qui n'en bénéficient pas obtiennent à peine un peu plus avec une augmentation moyenne de 2,5 %. Soulignons que 14 459 salariés, soit 11,5 % de l'ensemble, possèdent dans leur convention collective un mécanisme d'indexation des salaires.

Les salariés de type col bleu obtiennent une croissance salariale de 2,5 % contre 2,6 % pour les cols blancs. Sur un autre plan, les conventions renouvelées dans le secteur public contiennent une hausse annuelle moyenne de 2,9 % et celles du secteur privé, de 2,4 %. En regard des trois paliers de gouvernement, 24 conventions du secteur municipal octroient une hausse moyenne de 2 %, alors que 11 ententes de compétence fédérale prévoient une augmentation moyenne de 4 % et que 13 de compétence québécoise ont accordé 1,3 %. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (117) ont obtenu une hausse moyenne de 2,2 %, comparativement à 2,4 % pour les grandes (22) et 2,5 % pour les moyennes unités (51). Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2,3 % contre 3,1 % pour les services.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen obtenu. Ainsi, 20,7 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation comprise entre 1 % et 1,9 %, 52 % ont reçu une augmentation variant de 2 % à 2,9 %, alors que la proportion de ceux qui subissent un gel salarial s'établit à 1,5 %. Dans le secteur des services, 3 % des travailleurs connaissaient des baisses de salaire. Les salariés ayant obtenu 3 % et plus de hausse représentent 21,1 % des syndiqués. C'est dans le secteur public fédéral qu'on trouve la plus forte proportion de salariés (96 %) ayant obtenu des hausses supérieures à 2 %, suivi du secteur des

Tableau 1.3

Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours de 1999

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	96,7	98,7	238	126 219	2,5	0,5	19,5
Cols bleus	96,8	98,6	179	108 627	2,5	0,5	16,7
Cols blancs	96,7	99,2	59	17 592	2,6	0,8	36,6
Sans indexation	96,6	98,6	198	111 760	2,5	0,5	18,0
Avec indexation	97,6	99,4	40	14 459	2,4	0,5	31,0
Secteur public	100,0	100,0	48	22 410	2,9	1,2	41,4
Municipal	100,0	100,0	24	6 564	2,0	0,3	48,6
Provincial	100,0	100,0	13	4 653	1,3	-0,3	50,1
Fédéral	100,0	100,0	11	11 193	4,0	2,3	33,6
Secteur privé	96,0	98,4	190	103 809	2,4	0,4	14,8
<i>Type de produits</i>							
Biens	93,9	98,1	124	86 907	2,3	0,2	11,9
Services	100,0	100,0	66	16 902	3,1	1,2	29,5
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	22	73 186	2,4	0,4	5,0
Moyenne	92,7	92,7	51	15 767	2,5	0,6	38,1
Petite	96,7	97,3	117	14 856	2,2	0,3	38,0

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

services, avec 80,9 %. Dans le secteur public provincial, 78,9 % des fonctionnaires ont obtenu une hausse inférieure à 2 % et, pour 43 % d'entre eux, elle a été de moins de 1 %. Dans le secteur municipal, la hausse a été inférieure à 2 % pour 76,2 % des salariés.

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons que l'ensemble des salariés verront leur taux de salaire réel augmenter en moyenne de 0,5 % par année, en cours de convention, sur la base des taux d'inflation utilisés pour le Québec. Les salariés du secteur public ont obtenu des hausses plus importantes, leur salaire réel augmentant de 1,2 %. Cette hausse est attribuable au secteur fédéral (2,3 %), les fonctionnaires provinciaux ayant connu une perte réelle de -0,3 %. Les travailleurs à l'embauche des entreprises privées produisant des biens ont obtenu des gains de 0,2 % et ceux des services de 1,2 %.

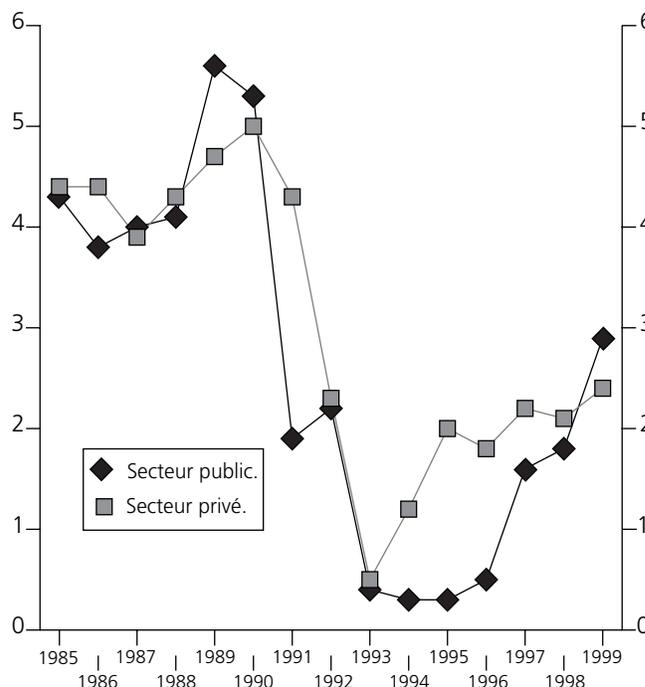
L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 contient des données sur l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1987. Il montre, à partir des renouvellements, la baisse des taux négociés dans tous les secteurs retenus au cours des années 90 par rapport à la fin de la décennie précédente. À l'exception de la dernière année, les données depuis 1991 sont inférieures à 2,2 % pour l'ensemble des salariés, alors que la moyenne oscillait entre 4 % et 5,2 %, de 1987 à 1990. De 1991 à 1998, le taux de croissance observé dans le secteur privé est constamment supérieur à celui du secteur public. En 1999, cette tendance est inversée. Le graphique 1 illustre cette évolution des taux de croissance des salaires pour les secteurs public et privé. Le tableau 1.5, qui présente les données trimestriellement, révèle que ce renversement de tendance s'observe depuis le 4^e trimestre de 1998. Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6.

L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours de 1999 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



5

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec ont augmenté de 2,1 % en 1999 (tableau 2.1). En 1998, les taux de salaire de 327 747 salariés possédant les mêmes caractéristiques avaient été majorés de 1,6 %. Ce taux d'augmentation est estimé à partir de 881 conventions. L'évaluation du taux d'augmentation pour 1999 repose sur l'analyse de 768 conventions collectives, regroupant 275 857 salariés (tableau 2.2), qui ont une clause salariale en vigueur au moins jusqu'à la fin de l'année.

Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On constate que, de 1992 à 1997, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, avec une valeur qui varie de 0,5 % à 1,3 %. Depuis cette date, la variation annuelle est la même pour chacun des secteurs. L'écart total, composé des augmentations depuis 1993, avantage le secteur privé de près de 6 %.

Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur fédéral qui connaît les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2,7 %, pour 1999. Le segment de l'administration publique fédérale profite de hausses plus importantes (3,5 %) que celui de ses entreprises (2 %). Dans les municipalités, ce sont les travailleurs des entreprises qui profitent des hausses les plus élevées, soit 2,4 % comparativement à 1,5 % pour son segment administratif.

Les entreprises produisant des biens et des services du secteur privé devraient connaître respectivement des hausses moyennes de 2 % et de 2,5 %, en 1999. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, sont en moyenne de 2,2 %, 2,1 % et 2 % respectivement pour celles de 500 employés et plus, de 200 à 499 et de moins de 200.

Selon le secteur d'activité économique

Selon le secteur d'activité économique (tableau 2.3), ce sont, dans l'ordre, l'hébergement et l'administration publique fédérale qui ont enregistré les plus fortes hausses en 1999 (3,5 %), suivis des industries du tabac (3,3 %), du matériel de transport (3,1 %), des produits du pétrole et du charbon (3 %) et des communications (3 %).

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

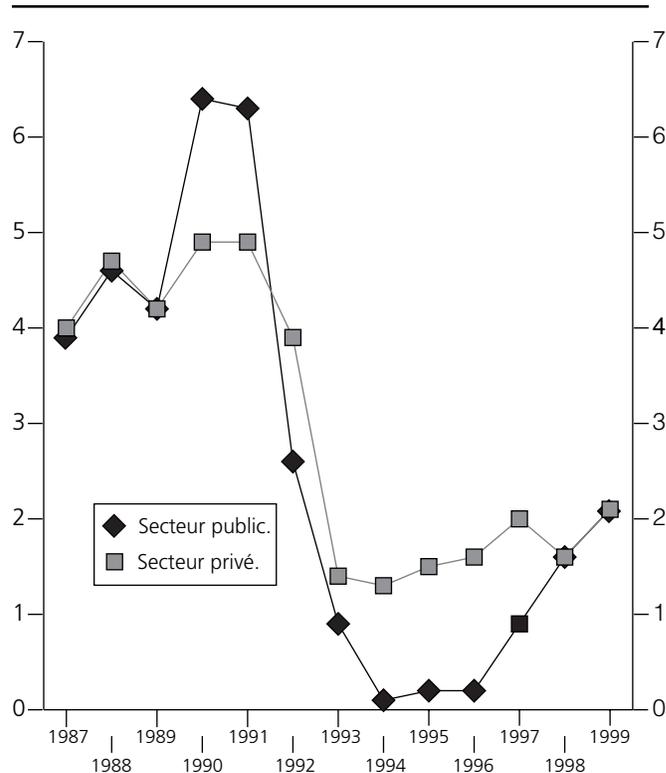


Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours de 1999

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	0,7	0,8	1,1	3,0	—	—	—	—
Sans variation	1,5	1,8	4,0	3,3	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	4,0	2,5	6,4	2,8	11,1	7,5	43,0	—
(1,0 % à 1,9 %)	20,7	18,7	23,5	10,0	29,6	68,7	35,9	4,0
(2,0 % à 2,9 %)	52,0	59,5	40,4	27,8	17,5	11,5	7,6	25,0
(3,0 % à 3,9 %)	9,1	8,8	20,2	13,9	10,4	2,3	11,6	14,6
(4,0 % à 4,9 %)	6,2	5,8	1,1	33,3	8,3	7,9	1,8	11,2
(5,0 % à 5,9 %)	2,5	0,7	1,5	1,4	10,9	—	—	21,9
(6,0 % et plus)	2,7	0,8	0,8	3,2	11,6	—	—	23,2
(7,0 et plus)	0,6	0,6	1,1	1,3	0,6	2,1	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,5	2,4	2,4	3,1	2,9	2,0	1,3	4,0
Médiane ¹ (%)	2,3	2,3	2,1	3,0	2,0	1,7	1,4	4,2
Moyenne ² (%)	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,0	1,9	3,3
Médiane ² (%)	2,0	2,1	2,1	2,1	1,8	1,5	1,7	3,2

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

7

Tableau 1.5

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	97-1	97-2	97-3	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3	99-4
Ensemble des salariés	1,8	2,0	2,4	1,9	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2	3,3	2,3	2,6
Cols bleus	2,2	2,1	2,7	1,9	1,5	2,3	2,3	1,9	2,1	3,3	2,4	2,5
Cols blancs	1,1	1,6	1,7	1,9	0,9	0,9	1,8	2,3	2,8	3,1	1,6	2,7
Sans indexation	1,5	2,0	2,4	1,9	1,3	1,7	2,0	2,2	2,1	3,6	2,4	2,6
Avec indexation	2,5	1,8	2,3	2,1	1,0	1,9	2,4	2,0	3,0	2,3	2,0	2,4
Secteur public	1,7	1,1	1,0	1,7	1,1	0,9	1,9	2,3	3,3	3,8	1,6	1,3
Municipal	2,5	1,8	1,4	0,8	0,9	0,7	1,5	0,7	1,0	1,6	2,2	1,5
Provincial	1,3	0,6	0,8	0,7	0,4	0,1	1,3	3,2	2,4	2,9	0,8	1,0
Fédéral	0,4	2,0	0,9	4,2	2,9	2,3	2,6	2,3	3,7	4,3	1,6	—
Secteur privé	2,1	2,1	2,8	2,1	1,4	2,4	2,3	2,0	2,0	2,8	2,4	2,6
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,1	2,1	2,8	2,3	2,0	2,8	2,3	2,0	1,9	2,9	2,2	2,5
Services	2,1	2,1	2,7	1,4	0,4	1,6	2,2	1,9	2,6	2,4	3,8	2,8
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,1	2,2	2,3	2,0	0,0	2,3	2,7	2,0	2,1	2,0	2,4	3,2
Moyenne	2,1	2,1	2,8	2,2	2,0	2,8	1,6	1,8	1,5	3,1	3,0	2,5
Petite	2,2	1,6	3,0	2,1	1,6	2,2	2,3	2,1	2,1	2,6	2,1	2,0

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**
— Par année de renouvellement

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
Ensemble des salariés	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5
Secteur primaire	4,6	0,5	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	1,8
Agriculture	—	0,4	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0
Sylviculture	5,1	1,9	1,0	2,1	5,2	2,3	3,6	1,6
Mines et carrières	4,2	0,3	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8
Secteur manufacturier	2,3	1,5	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4
Aliments	2,1	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,6	2,0
Boissons	4,8	1,1	0,8	1,6	1,5	2,8	2,2	2,0
Tabac	4,7	3,6	3,0	2,8	3,7	3,5	—	3,0
Caoutchouc, matières plastiques	1,6	1,8	2,6	1,4	1,7	3,1	2,2	2,3
Cuir	2,4	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6	—	2,3
Textile	4,0	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,6	2,6
Habillement	1,8	0,9	0,9	1,2	0,3	1,8	0,8	2,1
Bois	3,2	2,7	1,6	3,1	3,1	3,0	2,4	2,4
Meuble	2,1	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	2,9
Papier	2,8	1,0	1,5	2,7	2,6	3,2	1,9	1,3
Imprimerie	0,6	0,5	0,1	0,6	0,6	2,4	2,3	2,3
Première transformation des métaux	1,9	1,1	1,8	2,4	1,7	1,3	3,4	2,1
Produits en métal	2,0	1,5	2,9	2,7	1,1	1,4	2,5	2,3
Machinerie	1,6	1,7	1,7	2,4	1,4	2,1	3,8	2,3
Matériel de transport	3,1	1,6	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	3,0
Produits électriques	2,7	5,0	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	9,3
Minéraux non métalliques	1,2	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	2,0
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,7	2,2	—	—	3,0	3,6	—
Industrie chimique	3,4	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6
Autres industries manufacturières	3,6	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	—
Construction	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2
Services	2,2	0,4	0,4	0,4	0,7	1,7	1,7	3,0
Transports et entreposage	2,3	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	1,1	3,4
Communications	3,1	1,2	0,7	2,1	1,3	0,9	0,7	1,9
Électricité, gaz et eau	2,4	0,0	0,4	—	0,7	1,4	1,9	1,6
Commerce de gros	3,2	2,5	1,5	2,7	1,7	1,5	1,8	4,4
Commerce de détail	0,8	0,7	-0,9	0,0	1,3	1,8	2,1	3,1
Finances	2,4	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,6
Assurances	2,0	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,5
Immobilier	4,4	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	2,4
Services aux entreprises	2,9	2,2	1,7	1,6	3,3	0,3	2,4	1,8
Administration publique fédérale	3,8	0,0	0,0	—	—	4,4	2,4	4,5
Administration publique provinciale	2,2	0,5	0,3	0,3	0,6	—	—	—
Administration publique municipale	2,8	0,4	0,7	0,9	2,4	2,3	0,8	2,0
Enseignement	1,9	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,8	0,7
Services médicaux et sociaux	2,3	0,5	0,5	0,3	0,3	1,4	1,5	1,0
Hébergement	1,3	1,0	2,1	2,2	1,7	1,0	2,0	3,1
Restauration	3,8	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,1
Autres services	1,6	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,9	2,3
Secteur public	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,9
Secteur privé	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4
Nombre de conventions	447	642	355	317	365	302	260	238
Nombre de salariés	549 154	744 232	149 296	479 462	171 955	147 459	91 871	126 219

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)
 — Ensemble des conventions collectives

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)	Évolution trimestrielle 1999 (P)			
							1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Ensemble des salariés	0,4	0,6	0,6	1,2	1,6	2,1	0,7	0,3	0,6	0,3
Cols bleus	1,1	1,4	1,4	2,1	1,6	2,1	0,6	0,3	0,7	0,3
Cols blancs	0,0	0,1	0,2	0,8	1,6	2,2	0,7	0,4	0,3	0,1
Secteur public	0,1	0,2	0,2	0,9	1,6	2,1	0,9	0,2	0,4	0,1
Municipal	-0,2	1,7	1,9	2,9	1,2	1,7	0,9	0,0	0,8	0,0
Administration	-0,3	1,7	1,8	3,4	1,0	1,5	0,5	0,0	0,9	0,0
Entreprises	0,2	1,7	2,2	1,0	2,2	2,4	2,1	0,0	0,4	0,0
Provincial	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,4	1,8	0,1	0,0	0,1
Administration ¹	0,0	0,0	0,0	0,8	1,0	—	—	—	—	—
Entreprises	0,1	0,0	0,5	0,4	1,4	2,4	1,8	0,1	0,0	0,1
Fédéral	0,6	0,2	0,2	2,1	2,1	2,7	0,1	0,5	0,1	0,1
Administration	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	3,5	0,0	0,5	0,0	0,0
Entreprises	2,0	1,4	0,6	1,1	1,1	2,0	0,7	0,7	0,3	0,1
Secteur privé	1,3	1,5	1,6	2,0	1,6	2,1	0,6	0,4	0,7	0,3
<i>Type de produits</i>										
Biens	1,7	1,9	2,0	2,2	2,1	2,0	0,6	0,4	0,4	0,5
Construction	0,0	0,0	0,0	—	0,0	2,0	0,0	0,0	1,6	0,0
Services	1,3	1,7	1,9	1,6	1,7	2,5	0,9	0,6	0,5	0,3
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	1,0	1,4	1,3	2,1	1,2	2,2	0,5	0,2	1,0	0,3
200 à 499	1,7	1,8	2,1	2,0	1,9	2,1	0,6	0,6	0,6	0,3
Moins de 200	1,5	1,4	1,7	1,8	1,9	2,0	0,7	0,4	0,3	0,3

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1997	1998	1999	2000	2001
Règlements intervenus au cours de 1999 (P)					
Tous les secteurs	1,7	2,1	2,4	2,1	2,3
Industries primaires	—	—	1,4	1,4	2,3
Industries manufacturières	2,7	1,8	2,2	2,2	2,4
Construction	—	—	2,0	1,9	—
Transport, communications et autres services publics	0,5	2,2	3,2	2,7	2,4
Commerce	7,6	3,3	4,8	2,1	1,6
Finances, assurances et affaires immobilières	3,1	1,7	1,6	2,9	2,6
Administration publique	1,1	2,7	2,8	2,1	2,3
Services socioculturels, commerciaux et personnels	0,4	1,8	3,6	2,3	2,3
Nombre de conventions	42	100	210	251	223
Nombre de salariés	10 390	32 221	106 932	121 674	60 751
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	1,2	1,6	2,1	1,9	2,2
Nombre de conventions	1 015	881	768	578	376
Nombre de salariés	771 613	327 747	275 857	225 940	109 139

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (P)		1999 (P)	
						Taux	Incidence ¹	Taux	Incidence ¹
Ensemble des salariés	1,1	0,4	0,6	0,6	1,2	1,6	33	2,1	28
Secteur primaire	2,0	0,9	1,3	2,4	1,9	1,2	91	2,0	74
Agriculture	-1,0	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	84	1,8	28
Sylviculture	2,0	0,7	2,2	5,3	2,8	2,2	88	2,3	53
Mines et carrières	2,6	0,9	1,1	0,9	1,5	0,7	94	1,9	90
Secteur manufacturier	2,3	1,8	2,0	2,0	2,2	2,1	78	2,0	72
Aliments	1,7	1,4	1,0	1,6	1,7	1,9	86	2,0	81
Boissons	5,0	0,7	1,2	1,6	1,9	2,1	108	2,4	96
Tabac	4,4	3,1	3,2	1,7	3,4	3,4	109	3,3	101
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,9	1,4	2,1	1,9	2,1	86	2,1	35
Cuir	2,3	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	49	1,8	43
Textile	3,3	1,8	2,0	1,8	1,0	1,7	82	1,9	81
Habillement	2,1	2,3	0,7	1,4	1,8	1,5	77	1,9	78
Bois	3,2	2,4	2,3	2,9	3,5	2,9	73	2,5	66
Meuble	2,8	2,1	1,9	1,9	2,3	2,5	91	2,8	78
Papier	0,1	0,9	3,1	3,0	2,4	2,7	59	0,3	55
Imprimerie	0,6	1,2	0,3	0,6	1,9	1,7	81	1,9	72
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,2	2,1	2,2	1,9	67	2,0	64
Produits en métal	2,7	1,6	2,6	2,6	1,8	1,4	90	1,9	75
Machinerie	2,8	1,9	2,0	2,6	1,3	1,9	88	2,0	82
Matériel de transport	4,3	2,0	2,5	0,6	3,3	2,2	89	3,1	97
Produits électriques	3,3	2,7	2,7	2,5	2,5	2,2	95	2,2	85
Minéraux non métalliques	0,8	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	84	2,2	73
Produits du pétrole et du charbon	2,0	1,5	4,3	3,3	3,0	3,6	100	3,0	54
Industrie chimique	2,2	2,5	0,5	2,1	2,2	2,1	38	2,6	52
Autres industries manufacturières	3,5	2,2	1,7	2,5	2,1	3,0	81	2,4	71
Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	38	2,0	42
Services	0,9	0,2	0,3	0,3	1,0	1,6	23	2,2	16
Transports et entreposage	0,3	0,7	2,0	2,4	1,5	2,3	81	3,0	74
Communications	1,6	1,5	1,5	0,9	1,5	0,8	31	1,8	24
Électricité, gaz et eau	0,3	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	97	2,9	95
Commerce de gros	2,6	1,4	1,6	1,4	1,8	2,3	74	1,9	70
Commerce de détail	1,2	0,6	1,0	1,4	1,6	2,1	68	2,3	78
Finances	1,2	1,1	1,0	2,7	1,3	1,6	96	1,3	79
Assurances	1,7	2,1	1,1	1,7	1,9	1,9	85	2,3	28
Immobilier	3,7	2,2	1,2	0,4	1,5	2,6	32	2,6	32
Services aux entreprises	0,2	2,3	2,3	1,8	0,9	0,4	39	2,6	58
Administration publique fédérale	0,2	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	52	3,5	7
Administration publique provinciale	0,9	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	3	—	—
Administration publique municipale	1,1	-0,3	1,7	1,8	3,4	1,0	84	1,5	82
Enseignement	1,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,6	4	0,8	1
Services médicaux et sociaux	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,7	0	1,4	0
Hébergement	1,2	2,3	1,8	1,9	1,3	1,8	78	3,5	56
Restauration	2,8	2,4	3,9	3,4	1,7	1,7	86	0,7	47
Autres services	0,8	0,6	0,4	0,7	1,4	0,8	78	1,9	72
Secteur public	0,9	0,1	0,2	0,2	0,9	1,6	18	2,1	12
Secteur privé	1,4	1,3	1,5	1,6	2,0	1,6	62	2,1	59
Nombre de conventions	1 071	1 053	1 009	1 019	1 015	881	—	768	—
Nombre de salariés	843 355	838 556	816 271	853 149	771 613	327 747	—	275 857	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
Ensemble des salariés	4,0	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5
Secteur public	4,0	4,1	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,9
Municipal	4,4	4,3	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,1	2,2	0,8	2,0
Provincial	4,0	4,1	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,3	0,3	1,0	1,5	1,3
Fédéral	3,7	4,0	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,8	1,4	2,0	2,4	4,0
Secteur privé	3,9	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4
<i>Type de produits</i>													
Biens	3,8	4,3	4,8	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4
Construction	3,7	5,0	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2
Services	4,1	3,3	4,6	5,1	3,7	2,2	1,0	0,6	2,0	1,5	2,1	1,6	3,1

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	461	452	396	474	530	447	642	355	317	365	302	260	238
Secteur public	152	120	112	165	232	169	349	91	55	91	76	86	48
Municipal	40	40	31	54	37	40	123	26	4	19	32	49	24
Provincial	92	54	26	100	135	115	169	7	46	67	35	14	13
Fédéral	20	26	55	11	60	14	57	58	5	5	9	23	11
Secteur privé	309	332	284	309	298	278	293	264	262	274	226	174	190
<i>Type de produits</i>													
Biens	225	243	170	206	184	174	180	172	180	169	152	109	119
Construction	1	2	2	2	2	—	5	1	1	—	3	—	5
Services	83	87	112	101	112	104	108	91	81	105	71	65	66
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	561 101	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 232	149 296	479 462	171 955	147 459	91 871	126 219
Secteur public	469 008	113 075	203 364	331 844	534 739	474 833	555 828	79 904	407 438	102 871	52 360	49 398	22 410
Municipal	23 786	19 466	15 579	26 698	11 795	18 168	39 224	21 660	1 462	8 293	17 664	16 384	6 564
Provincial	429 405	76 500	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 057	91 587	27 294	5 542	4 653
Fédéral	15 817	17 109	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	7 402	27 472	11 193
Secteur privé	92 093	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 084	95 099	42 473	103 809
<i>Type de produits</i>													
Biens	71 417	67 941	47 302	57 840	49 880	48 472	48 679	46 397	48 635	43 648	40 267	29 757	33 583
Construction	130	67 485	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	—	53 324
Services	20 546	41 706	31 872	35 484	29 389	25 849	39 617	22 890	23 257	25 436	15 939	12 716	16 902

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la classe salariale de la convention collective alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,7 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,6 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12})

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$\sum_{N=36} S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{N=36} S_j}{12W_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$\frac{\sum_{N=36} S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1